Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260429-CM2604291-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 avril 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 4 mai 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Joëlle KERSUAL (procuration à M. Jean-Baptiste HUET) Mme Célia BEST (procuration à M. Morvan LE GAC) Mme Micheline QUERE (procuration à Mme Pauline LOUSSOUARN) M. Alain VIGOUROUX (procuration à M. Michel RAPHALEN) M. Michel CANEVET (procuration à Mme Martine OLIVIER) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. M. Jean-Yves VIGOUROUX a été élu secrétaire de séance.

1 *Compte de gestion 2025 du Receveur municipal*

Monsieur le Maire expose :
« En vertu du principe de séparation de l'Ordonnateur et du Comptable public, chacun d'eux établit une comptabilité distincte. L'Ordonnateur, le Maire, dresse le compte administratif. Le comptable public, le Receveur municipal, retrace l'exécution comptable. Ces deux documents doivent mentionner les mêmes opérations comptables et présenter les mêmes résultats.

Pour l'exercice 2025, les écritures du Receveur municipal, transcrites dans le compte de gestion du budget communal sont rigoureusement identiques à celles de l'Ordonnateur. Par conséquent, il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du Receveur municipal pour l'année 2025. Ce dossier a été examiné en séance plénière le mercredi 22 avril 2026 ; elle vous propose de lui réserver une suite favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal moins 5 abstentions (Mme Martine OLIVIER, M. Michel CANEVET, Mme Marie-Aude GOBRY, M. Paul MONCEAU et Mme Christine COUROT) :

Vu l'avis de la Commission plénière en date du 22 avril 2026,
Approuve le compte de gestion présenté par le Receveur municipal pour l'exercice 2025.
Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 15 mai 2026
Monsieur le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LA...

Jean-Baptiste HUET